

***Abidjan, Côte d'Ivoire, 12 octobre (Infosplusgabon) - A l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie française en Côte d'Ivoire, l'Office National d'Identification a organisé un déjeuner débats, ce jeudi, sur la nouvelle carte de résident biométrique destinée aux ressortissants hors CEDEAO vivant en Côte d'Ivoire.***

Avec les adhérents de la Chambre de Commerce et d'Industrie française en Côte d'Ivoire, Diakalidia Konaté, directeur général de l'ONI et son équipe ont eu des échanges "francs et instructifs" autour de la carte de résident biométrique.

La possibilité pour l'ONI d'activer des équipes mobiles pour l'enrôlement, la situation des personnes dont le titre provisoire de séjour est en cours de validité, les pièces à fournir pour l'obtention du document et les délais de production de la carte de résident biométrique sont, entre autres sujets qui ont alimenté les échanges au cours de ce déjeuner débat.

Des préoccupations qui ont trouvé réponses du côté de l'Office National d'Identification. Le Directeur général de l'Office National d'Identification, Diakalidia Konaté a rappelé que la mise en route de la carte de résident biométrique répond à un souci du gouvernement de capter la biométrie de toutes les personnes vivant en Côte d'Ivoire pour garantir la traçabilité des individus et assurer une meilleure gestion des phénomènes migratoires.

M. Konaté a exhorté les détenteurs des titres provisoires de séjour en cours de validité à faire, dès à présent, leur demande de la carte de résident biométrique parce qu'à partir du 31 décembre 2017, seul ce document sera exigé pour tous les actes de la vie civile.

En Côte d'Ivoire, les ressortissants hors CEDEAO sont estimés à 20% du total des étrangers, selon le RGPH 2014 et à 4,8% du total de la population. Ces derniers utilisaient, de façon transitoire, le Titre Provisoire de Séjour (TPS) instauré après la crise post-électorale de 2011.

En se conformant à la loi, le Conseil des ministres, en sa séance du 13 avril 2017, a pris la décision, non seulement de réactiver la carte de résident des ressortissants hors CEDEAO, mais surtout de la renforcer avec la biométrie.

En outre, le Conseil des ministres, en sa séance du 4 octobre 2017, a adopté une communication relative à l'entrée en vigueur officielle de la carte de résident biométrique pour les ressortissants hors CEDEAO et de la carte consulaire biométrique pour les ressortissants CEDEAO. L'entrée en vigueur de cette mesure met fin à la délivrance du Titre Provisoire de Séjour.

FIN/INFOSPLUSGABON/CHK/GABON 2017

© Copyright Infosplusgabon